

Résumé de la politique d'ABN AMRO en matière de conflits d'intérêts

Pourquoi la banque a-t-elle une politique sur les conflits d'intérêts ?

En raison des différents services financiers offerts par la banque, des situations où les intérêts des clients et de la banque entrent en conflit peuvent se produire. Cela peut potentiellement créer un préjudice pour les clients. Nous appelons ces situations « conflits d'intérêts » et la banque dispose d'une politique pour y remédier.

Quels conflits d'intérêts peuvent survenir ?

- ▶ Conflits d'intérêts entre les clients et la banque ou ses collaborateurs.
- ▶ Conflits d'intérêts entre les clients de la banque. Ces conflits d'intérêts peuvent survenir dans n'importe quel domaine de services de la banque.

Sur quoi porte la politique de la banque ?

- ▶ Prévenir le préjudice causé aux clients en raison de conflits d'intérêts.
- ▶ Prévenir et gérer les conflits d'intérêts.
- ▶ Identifier les conflits d'intérêts.

Quelles mesures la banque prend-elle ?

Certaines des mesures importantes prises par la banque pour identifier, prévenir et gérer les conflits d'intérêts sont les suivantes :

- ▶ Procédures administratives et systèmes
La banque a des procédures administratives et des systèmes permettant de contrôler et de gérer les conflits d'intérêts.
- ▶ Conscientisation et programmes de formation
Les collaborateurs de la banque agissent conformément aux directives et instructions relatives à la gestion des conflits d'intérêts. Les collaborateurs sont également tenus de suivre des formations spéciales au cours desquelles ils apprennent ce qu'ils doivent faire pour prévenir les conflits d'intérêts.
- ▶ Dispositions internes et séparation des fonctions
La banque a pris des dispositions pour prévenir et, le cas échéant, gérer l'échange d'informations entre départements et collaborateurs. Il y a aussi une séparation des fonctions.

- ▶ Lorsqu'elle fournit des services d'investissement à ses clients, la banque n'accepte pas de commissions de tiers. Ni en numéraire, ni sous aucune autre forme de valeur. Certaines indemnités qui bénéficient à la qualité des services de la banque et qui ne peuvent pas nuire aux intérêts du client sont autorisées par la loi et la banque peut donc les accepter. Ainsi, la banque accepte de petites indemnités, raisonnables et non numéraires, lorsqu'elle fournit des services d'investissement.

Exemples :

1. Assister à un séminaire ou à une conférence organisé(e) par un tiers sur des services ou produits d'investissement, y compris les consommations lors de ces réunions ; et la réception de documents d'information sur les services et/ou produits d'investissement d'un tiers.
Si la banque fournit des services d'investissement, elle peut également agir en tant qu'agent de placement dans le cas de l'émission d'actions. La banque peut, à cet effet, recevoir une indemnité de l'institution émettrice. En outre, la banque peut aussi accepter des commissions pour les services d'investissement dans le domaine des plateformes de financement participatif.
- ▶ Divulgarion d'un conflit d'intérêts
Si, malgré les mesures prises par la banque, un conflit d'intérêts est inévitable, la banque en informe ses clients. Ainsi, les clients peuvent évaluer au mieux ce qu'ils pensent des services de la banque. Ils sont alors mieux à même de décider s'ils veulent continuer à faire affaire avec la banque.
 - ▶ Renonciation de services par la banque
Si les mesures prises par la banque ne suffisent pas pour protéger comme il se doit les intérêts des clients, la banque peut décider de ne pas fournir de services à ces clients.

Vous souhaitez plus d'informations ?

Si vous souhaitez en savoir plus sur la politique de la banque en matière de conflits d'intérêts, vous pouvez contacter votre conseiller. Nous sommes à votre service.

ABN AMRO Bank N.V.
Amsterdam, janvier 2018

ABN AMRO Bank N.V., établie à Amsterdam.
Registre du commerce de la CCI d'Amsterdam, n° 34334259.

T +32 3 222 03 33

(Pour cet appel, vous payez votre tarif d'appel habituel, déterminé par votre fournisseur d'accès).

www.abnamroprivatebanking.be